

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 34 (1946)

Heft: 719

Artikel: L'assurance-maternité à Pro Familia

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265997>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans la vie civique. Le matin, des discours ont été prononcés par le professeur Thuerer, de Saint-Gall, par le conseiller municipal Schmuki, d'Uznach, et par Mme Kägi-Fuchsmann, de Zurich. Après un banquet pris en commun, il y a eu partie récréative puis représentation d'une pièce due à W.-J. Guggenheim. Après la cérémonie de l'assermement, qui a été agrémentée par les productions de l'Orchestre municipal, le président de la ville, M. Naegeli, prononça l'allocution d'usage et le conseiller national Andereg un discours patriotique.

A l'occasion des *Promotions civiques* une importante et imposante manifestation s'est déroulée à Genève, le dimanche 24 novembre au Victoria Hall. 1310 citoyens et citoyennes majeurs avaient répondu à l'invitation du Gouvernement genevois, soit 606 jeunes gens et 704 jeunes filles. Nos lectrices constateront avec plaisir que les filles ne sont pas moins empressées que les garçons à venir prêter ce serment de dévouement au bien de notre communauté (et ceux qui vont prétendant que les femmes ne se soucient pas des affaires publiques, qu'en pensent-ils ?).

M. le Conseiller d'Etat Pugin exhorta cette jeunesse à prendre conscience de ses responsabilités.

Mlle Sylvie Herren, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, au nom des jeunes filles, et M. Jean Ruchet, du Technicum, au nom des jeunes gens, parlèrent, avec beaucoup de sérieux, de l'engagement qu'ils prennent au seuil de leur vingtième année.

Puis on passa à la distribution du diplôme, de la médaille et du livre civique.

On ne saurait assez féliciter l'Harmonie Nautique et les organisateurs de l'allure impeccable qu'ils imprimèrent à cette cérémonie, mais il appartient, avant tout, à notre journal de relever l'allocution du Président, M. Fernand Cottier, vice-président du Conseil municipal.

«...Dès 1944, dit-il, les promotions civiques revêtent leur forme définitive avec la participation commune des jeunes citoyens et des jeunes citoyennes, participation que j'ai désirée personnellement depuis toujours et que je suis heureux et fier de voir se réaliser aujourd'hui.

Quelques-uns d'entre vous m'ont écrit ou sont venues me voir pour me demander comment les autorités pouvaient concilier l'esprit de cette manifestation essentiellement civique avec la récente décision de Genève concernant le suffrage féminin...

...Aux nombreuses jeunes femmes qui m'ont posé ces questions, je dois une brève réponse. Incontestablement vous avez la logique et la raison pour vous. Cette reconnaissance officielle de vos mérites devrait justifier celle de vos droits. Si ce n'est pas encore chose faite aujourd'hui, on peut dire cependant que nous sommes sur le bon chemin. Ce progrès-là, car c'en est un, est en marche. Il vient de faire l'objet d'un vote unanime au sein de la plus haute institution internationale : l'Organisation des Nations Unies. Il ne s'agit donc plus chez nous que d'une question de temps pour permettre à nos institutions nationales et régionales de s'adapter à cette conception nouvelle de notre démocratie traditionnelle. Et demain, j'en suis persuadé, vos espoirs seront réalisés ».

Que M. Cottier fût un ami de notre cause, nul n'en doutait, mais nous lui sommes très reconnaissantes qu'il ait bien voulu saisir cette occasion de prononcer, devant la génération masculine qui a cette année 20 ans, ces déclarations positives.

A. W.-G.

Une femme lauréate du Prix Nobel de la Paix

C'est Miss Emily Greene Balch, une Américaine, présidente de la *Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et pour la Liberté*. Elle est née à Jamaica Plain, aujourd'hui

Au
Bébé
Vevey
Rue d'Alain
M. Piat

La MAISON des BELLES LAINES
et
des Sous-vêtements de qualité

BAECHLER

teint tout, nettoie tout !

Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la
POTION FINCK
(formule du Dr. Bischoff)
En vente à la **PHARMACIE FINCK & Co**
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15

Voulez-vous passer une agréable soirée ? Voulez-vous aider notre comité d'action ?



Claire-Lucile, danseuse de caractère

Alors, venez aux Amis de l'Instruction le samedi 7 décembre, à 20 h. 30.

L'Association genevoise pour le Suffrage féminin organise ce soir-là, au bénéfice de son Comité d'Action, groupant de nombreuses sociétés féminines une soirée littéraire et musicale pour laquelle des artistes appréciés prêtent leur bienveillant concours.

Mme Nelly GRETILLAT chantera les Lieder de Mathilde Wesendonck, musique de Wagner.
M. JEAN BARD jouera avec Mme Iris AVICHAY un sketch spirituel « De la médecine d'hier à la médecine d'aujourd'hui ».

CLAIRE-LUCILE danseuse de caractère, présen-

tera toute une série de compositions originales. Mme MARCET-FILOSA nous offrira, au piano, une ballade de Chopin et la Tocata d'Othmar Shock.

Venez nombreuses, vous et vos amis, pour jouir de ce programme varié et dont la qualité des artistes nous garantit la valeur.

Billets en vente à l'Union des Femmes, rue Etienne-Dumont 22, et le soir à l'entrée : Fr. 2.—, 3.50 et 4.50.

Association Genevoise pour le Suffrage féminin.

un quartier de Boston, d'une famille de la Nouvelle Angleterre. Elle fut élevée dans un milieu unitaire, une atmosphère intellectuelle pacifiste où l'on cherchait à se dévouer aux nobles causes. Brillante élève de l'Université de Bryn Mawr, elle obtint la « bourse d'Europe » et poursuivit ses études sur notre continent. Elle s'intéressait d'abord à la littérature, mais elle fut entraînée par ses maîtres vers les questions économiques et elle se consacra au travail social. Ayant eu l'occasion de donner des cours, elle sentit que l'enseignement était sa voie.

Elle commença à professer à Wellesley en 1896 et devint en 1913 titulaire de la chaire de Sciences économiques, politiques et sociales, cette activité ne l'empêchant pas de poursuivre des recherches de statistique sociales.

L'idéal lumineux auquel elle tendait : l'instauration d'un ordre économique meilleur, fut brusquement assombri par la guerre de 1914.

Dès 1915, elle collabora, avec son amie intime Jane Adams, au mouvement pacifiste et participa à plusieurs congrès. Cette attitude ne fut pas approuvée à Wellesley et elle dut renoncer à sa carrière professionnelle.

Lorsque se fonda à Zurich en 1919, la Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la liberté, elle comprit que sa vocation véritable l'appelait et elle devint la première secrétaire-trésorière de la Ligue. Grâce à cette fonction elle résida à Genève pendant plusieurs années. La nouvelle organisation s'était fixée dans notre ville pour suivre le développement de la Société des Nations. Ici, Miss Balch eut l'occasion d'approcher de nombreux hommes d'Etat, elle s'efforçait toujours de découvrir des solutions amiables à la naissance du moindre conflit. Elle s'intéressa passionnément à la Conférence du désarmement.

Elle s'efforça d'aider et de défendre les victimes des persécutions nazies et elle vit avec douleur la deuxième guerre mondiale s'abattre sur le monde.

Quoiqu'elle approche de ses 80 ans, elle préside encore vaillamment aux destinées de la Ligue internationale des Femmes et ses fonctions l'amènent récemment encore au Centre de Genève.

Aujourd'hui, son cœur généreux espère que les hommes réussiront à faire vivre l'Organisation des Nations Unies, ils doivent peu à peu amender ce projet encore modeste et imparfait, afin de garantir enfin la paix et la sécurité des habitants de cette terre.

HOTEL COMTE
VEVEY - LA TOUR
Confort - Belle situation - Jardin

Le Mouvement Féministe est heureux de pouvoir adresser ses félicitations à la nouvelle lauréate et de voir couronner ses efforts incessants.

(D'après la biographie de E. G. B. par J. H. Randall)

L'assurance-maternité à Pro Familia

Après la partie administrative de son assemblée générale, *Pro Familia* consacrait le reste de la soirée du 13 novembre à l'importante question de l'assurance-maternité.

Le comité n'aurait pu faire un meilleur choix qu'en s'adressant à la Doctoresse Renée Girod, membre de la commission d'experts dont la tâche est d'élaborer une loi sur cette assurance.

L'assurance-maternité, dit la conférencière, a été mal baptisée. Il s'agit plutôt d'une assurance accouchement, car c'est par là que commence la maternité, mais elle dure bien après.

Dès 1877, la Suisse accordait six semaines de repos aux ouvrières après l'accouchement, mais aux ouvrières seulement, et à aucune autre catégorie de femmes.

En 1911, révision de la loi, grâce surtout à Mme Pieczińska : l'accouchement est assimilé à une maladie.

En 1919, la convention de Washington a confirmé cette décision au point de vue international. Les projets de loi se succèdent en Suisse : 1920, projet Rufenacht, et un autre en 1943, date à laquelle la natalité, dans ce pays, était tombée à un taux minimum, le plus bas de toute l'Europe, et à Genève, le plus bas de tout ce qu'on avait vu jusque-là.

Aujourd'hui, outre les six semaines après l'accouchement, l'accouchée touche les frais de médecin et de pharmacien.

Cette loi a fait augmenter depuis 1914, le nombre des femmes assurées du 44 %.

La Doctoresse Girod dit ensuite comment la population est répartie par rapport à l'assurance. Bâle — où elle est obligatoire — a le taux le plus élevé, tandis qu'on trouve le plus bas à Berne et à Genève.

Les 2/3 des femmes devraient être assurées, soit 60.000 par an.

L'assurance-maternité devrait aider à réprimer l'avortement. Celui-ci est réprimé énergiquement par les lois mais aucune mesure n'a été prise

pour venir en aide aux malheureuses qu'elles visent.

Le projet de M. Gisickier a été étudié par une commission mixte comprenant dix femmes. A propos de l'âge de l'accouchée devant profiter de l'assurance, on a proposé 19 ans. Cependant, il est nécessaire qu'elle ait fait partie d'une caisse-maladie 9 mois avant la naissance.

Le projet prévoit la possibilité d'accoucher soit dans une maternité, soit à domicile avec droit à trois examens médicaux avant et un après.

Ce qui est nouveau dans le projet Gisickier, c'est la proposition d'accorder à la femme accouchant à domicile une allocation de fr. 120.— pour qu'elle puisse bien se nourrir. Il a aussi été question de payer des allocations en nature, (layette) ce qui semblerait indiqué pour les femmes de la montagne. A ce propos, la Doctoresse Girod a demandé que les associations féminines soient chargées de choisir la layette, et non pas les fournisseurs, qui enverraient partout la même.

Les femmes accouchant à domicile auraient droit à une prime d'allaitement et à fr. 50.— par mois pendant cinq mois. Dans les cliniques, elles seraient déchargées des frais d'opération.

Mais comment financer cette assurance ? C'est la grosse question, car il s'agirait de millions — 21 millions par an.

M. Gisickier propose que toutes les femmes et tous les hommes paient aussi une assurance.

Une machine très lourde va donc être mise en mouvement, mais cette assurance est un très grand progrès, et si nous voulons que la Suisse ne se dépeuple pas, nous devons absolument aider les mères, conclut la Doctoresse Girod.

Après cet exposé suivi avec la plus grande attention, plusieurs des assistants prirent la parole, des suggestions furent faites, des questions posées, des opinions exprimées sur divers points du projet.

M.-L. P.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Comité du 7 novembre 1946.

La résolution votée par l'Assemblée générale, le 19 septembre 1946, a été adressée à Messieurs les Conseillers fédéraux Stampfli et Nobs. M. Pettipierre a reçu un compte rendu de l'enquête que l'Alliance avait faite à sa demande pour connaître l'opinion des femmes suisses au sujet de l'entrée de la Suisse dans l'O.N.U. et il s'est montré très satisfait des indications ainsi données.

Le Congrès féminin laisse le souvenir d'une belle manifestation qui s'est déroulée à la satisfaction générale grâce à une organisation impeccable et à la qualité des travaux présentés. La commission du Congrès examine actuellement comment acheminer les résolutions vers les organismes qu'elles concernent. En janvier, la commission consultative du Congrès sera convoquée en séance plénière pour entendre un compte rendu.

Le projet de loi sur l'assurance-vieillesse et survivants devant prochainement être discuté par le Conseil des Etats, l'Alliance, sur la proposition de sa commission législative, et le Secrétariat féminin suisse ont adressé une pétition à la Commission du Conseil des Etats chargée de l'étude de cette question pour faire valoir leurs desiderata relatifs à la situation de la femme divorcée.

La commission d'hygiène a étudié le projet d'assurance-maternité et vient de publier en al-

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité - Elegance
5 % escompte en tickets Jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Almanach et Annuaire des Femmes suisses
Publié par Mlle Clara Buttiker avec le concours de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses
1947
(Trente-septième année)
Prix : 3 fr. 74 (impôt compris)
Articles en allemand ou en français sur des questions féminines et féministes, économiques, morales, sociales, éducatives, littéraires, artistiques, etc., etc. Contes et nouvelles.
Liste et adresses des Associations féminines cantonales, nationales et internationales.
Illustrations et dessins à la plume
M. Fehrlin-Schweizer et Louise Weitnauer
Dans toutes les librairies
et chez l'éditeur H. R. Sauerländer & Co, Aarau

Elegance FEMININE
Bernard
NOUVEAUTES
Lausanne